

LA BIBLE
LE TANAKH
L'ANCIEN
TESTAMENT

UN COURS DE
FRANCINE KAUFMANN

UNEEJ
MOOC
www.uneej.com

Leçon 5 : Auteurs, datation et canonisation des Livres du *Tanakh* selon le Talmud

Séquence 4: Choix des livres inclus ou non dans le *Tanakh*

Nous avons vu comment la tradition juive orale, le Talmud, développe la question de la canonisation des livres, l'ordre et la composition du *Tanakh*. Je voudrais, pour terminer cette leçon, parler des débats qui ont lieu dans le Talmud pour retirer de la circulation ou au contraire justifier l'insertion dans le *Tanakh* d'un certain nombre de livres.

Les Livres des Hagiographes

Ce sont des livres essentiellement des Hagiographes. Il y a pas de problème ni pour le Pentateuque ni pour les Prophètes, mais pour les Hagiographes un certain nombre de débats ont lieu sur :

- L'Ecclésiaste: livre attribué à Salomon (*Qohelet*)
- Le Cantique des Cantiques, également attribué à Salomon (*Chir Hachirim*)
- Le Livre d'Esther qui est considéré comme un livre très tardif écrit dans la diaspora en Babylonie
- Le livre des Proverbes (*Mishlei*) qui est attribué à Salomon ou à David selon d'autres.

Tous ces livres sont en ballottement j'allais dire pour diverses raisons et je voudrais commencer par un texte. On abandonne Baba Batra, le traité sur lequel nous nous sommes penchés, pour aborder d'autres traités.

Je voudrais commencer par un passage du **Traité Meguila page 7A**, qui fait une distinction entre les livres inspirés *Rouah Hakodesh* c'est à dire qui ont été directement inspirés par « l'esprit de sainteté » donc par Dieu, et les livres qui « souillent les mains » (*matam'im et hayadaïm*). Pour rappel, les livres sont rangés dans le Temple aux côtés de la *terouma*, des « offrandes de céréales » qui finalement vont être consommées uniquement par le Grand Prêtre et qui sont des offrandes obligatoires d'après la Torah. C'est très intéressant parce qu'un livre peut-être inspiré par Dieu (il est donc inspiré oralement). Le traité Meguila fait la différence entre les livres qui, inspirés par Dieu, ont le statut de livres de la sainteté mais qui ne doivent pas être mis par écrit et qui ne souillent pas les mains si vous voulez et ceux qui doivent être mis par écrit.

C'est dans ce passage: « *Yehouda et Shmouel affirment qu'Esther ne souille pas les mains. Mais Shmouel fait la distinction entre le fait qu'Esther soit un livre inspiré, donc qu'on a le droit de le dire oralement mais qu'on n'a pas le droit de le mettre par écrit.* »

LA BIBLE
LE TANAKH
L'ANCIEN
TESTAMENT

Littérature hébraïque :
Période biblique

UN COURS DE
FRANCINE KAUFMANN

UNEEJ
MOOC
www.uneej.com

C'est quelque chose d'assez exceptionnel dans le Talmud, cela vous montre la profondeur des débats. Evidemment, il faudrait maintenant revenir sur ce qu'est la loi orale qui ne doit pas être mise par écrit et la loi écrite qui est le résultat d'un texte figé, transmis tel quel avec ses consonnes et sa tradition de lecture. Je crois que nous en avons un peu parlé vous pourrez éventuellement l'étudier seuls.

En tout cas **le Livre d'Esther** est par la suite largement accepté dans le canon biblique en tant que livre inspiré, par quatre rabbins importants. Rabbi Eliezer, Rabbi Akiva, Rabbi Meir et Rabbi Yossi. Tous disent qu'Esther est d'inspiration divine, en s'appuyant sur tel ou tel verset du Livre d'Esther qui montre qu'il y a eu inspiration divine. Donc le Livre d'Esther est accepté dans le canon d'après la Meguila d'Esther.

En revanche, *Qohelet* (l'Ecclésiaste) reste sujet à caution. Rabbi Meir, qui est le disciple de Rabbi Akiva, nous dit que *Qohelet* n'est pas un livre qui souille les mains. Il y a une polémique concernant le livre de *Qohelet*, l'Ecclésiaste. Rabbi Shimon dit que, précisément, *Qohelet* appartient aux célèbres polémiques entre l'école d'Hillel et l'école de Shammaï. Vous connaissez peut-être les noms Hillel et Shammaï : il s'agit de deux grands Sages du I^{er} siècle avant l'ère chrétienne et leurs écoles ont poursuivi l'enseignement de leurs maîtres.

Il y a très souvent des choses que Hillel permet et que Shammaï interdit ou le contraire. Shammaï permet quand Hillel interdit. On emploie souvent l'expression Hillel est plus coulant et, je fais un jeu de mots sur l'hébreu : **lehakel* qui veut dire « faciliter les choses ». En fait Hillel et son école ont tendance tout de même à faciliter l'approche du judaïsme pour les Juifs et même les apprentis convertis alors que Shammaï est beaucoup plus **markhmir*, c'est à dire qu'il est plus « sévère », il y a plus de rigueur et il tend, au contraire, à mettre des obstacles sur la voie des convertis et même des Juifs. Il veut que l'homme soit véritablement rigoureux et non pas lui faciliter la tâche dans l'accomplissement des commandements.

Parmi les grands sujets de débats entre Hillel et Shammaï, il y a précisément le fait savoir si le Livre de *Qohelet*, donc l'Ecclésiaste, est ou non un livre qui souille les mains. Pour Hillel il souille les mains pour Shammaï il ne souille pas les mains. Rappelez-vous, cela veut dire : il est canonique et il a le droit d'être mis par écrit et, en tant que tel, il devient un Livre écrit canonique. Le débat sur *Qohelet* tourne autour de son pessimisme - mais ce n'est pas ce que le Talmud dit très clairement -.

Vous savez que *Qohelet* dit « tout est vain », « vanité des vanités » ou on peut dire « buées des buées » -*hevel havalim*, **hevel* veut dire « la buée », la vapeur-, ou encore « rien de nouveau sous le soleil » « à quoi bon se fatiguer sous le soleil » : ce que dit *Qohelet* est évidemment très subversif pour quelqu'un qui croit que le monde a un sens, que Dieu nous a créé pour une raison bien précise.

LA BIBLE
LE TANAKH
L'ANCIEN
TESTAMENT

Littérature hébraïque :
Période biblique

UN COURS DE
FRANCINE KAUFMANN

UNEEJ
MOOC
www.uneej.com

Ce n'est pas exactement ce que disent les rabbins du Talmud comme raison à l'exclusion de *Qohelet* du canon (je prends maintenant un autre traité talmudique qui est le **Traité Shabbat page 30B** c'est à dire verso) : la raison pour laquelle on veut retirer *Qohelet* du canon (une fois qu'il a été admis par d'autres rabbins) c'est parce qu'il est rempli de contradictions. La page du Talmud Shabbat va nous détailler certaines de ses contradictions. Par exemple je donne un seul exemple dans l'Ecclésiaste: il est dit qu'il ne faut pas prôner la joie et, ailleurs, il est dit au contraire réjouis-toi. Il y a contradiction. Le Talmud va expliquer dans quelles circonstances il faut faire montre de joie et dans quelles circonstances, toujours d'après le contexte du verset de *Qohelet*, il ne faut pas s'adonner à la joie, et résoudre la contradiction grâce à cette analyse du contexte et de l'intention de *Qohelet* lorsqu'il parle de la joie. En définitive d'après cette page de Shabbat, il y a effectivement une permission d'inclure *Qohelet* dans le canon parce que, d'après Rabbi Eliezer, pour ce seul livre le monde mérite d'être créé, « le monde entier n'a été créé que pour cela ». Il y a tant de sagesse dans *Qohelet*, qu'on est incité à la réflexion.

C'est exactement ce que dit Rabbi Akiva pour *Chir Hachirim* (le Cantique des Cantiques), qui lui aussi pose problème pour le contenu de ce livre qui, vous le savez, est un chant d'amour relativement érotique entre un bien-aimé et une bien aimée. Mais ce chant est considéré par Rabbi Akiva et par la grande majorité des rabbins du Talmud comme un chant allégorique. Vous vous rappelez, on avait parlé de Job qui n'a jamais existé selon l'un des rabbins et qui n'est qu'une parabole. *Chir Hachirim* doit être lu tout entier selon Rabbi Akiva et une grande partie des rabbins comme un chant d'amour entre Dieu et Israël et non pas un chant érotique entre deux pâtres (chant emprunté à la littérature mésopotamienne ou autre, c'est ce que diront les savants, les chercheurs). Non, pour Rabbi Akiva c'est un livre, comme l'a dit Rabbi Eliezer, pour lequel le monde vaut d'être créé. Donc, voilà que l'on récupère *Chir Hachirim* dans le canon de la Bible hébraïque.

Reste encore le problème de *Mishlei* (les Proverbes). Selon le Talmud, selon la page de Shabbat 30 B, il y a aussi dans *Mishlei* des contradictions. Le Talmud va énumérer ces contradictions pour nous montrer que, finalement, on peut arriver à comprendre ce que veulent dire les Proverbes si on intègre chaque verset dans son contexte. Là encore, on va récupérer le Livre des Proverbes à l'intérieur du texte canonique.

Les Livres deutérocanoniques

Les livres deutérocanoniques, j'en ai parlé tout au début de cette leçon quand j'ai parlé de la Septante et que j'ai lu la liste des livres selon la Septante. Vous vous rappelez, il y a des livres tels que : Tobie, Judith, les Maccabées I et II, le Livre de Baruch, la Sagesse de Ben Sira, l'Ecclésiastique. Ce sont des livres qui ont été admis, à cause de leur présence dans la

LA BIBLE
LE TANAKH
L'ANCIEN
TESTAMENT

UN COURS DE
FRANCINE KAUFMANN

UNEEJ
MOOC
www.uneej.com

Septante, par le christianisme, notamment par les catholiques, mais que le canon hébreu a rejeté. Nous avons un texte du Talmud qui nous explique quels sont les livres qui ne sont plus inclus dans le Talmud: il s'agit d'une *tosefta* c'est à dire d'un texte qui n'a pas été inclus dans le Traité Yadaïm (qui est une *tosefta* du traité Yadaïm), cela a quand même été conservé dans le Talmud. Les *toseftot* ce sont en général des textes qui ont une certaine importance pour comprendre quelle est la décision prise dans le Talmud mais qui ne sont pas la Halakha, c'est à dire la règle qui va être conservée par la tradition juive. Dans la *tosefta* du Traité Yadaïm il est dit que les **guilyonim* qui sont une forme de rouleau, et les livres, *vesifrim haminim*, des *minim* ne souillent pas les mains (on a l'habitude de comprendre dans le Talmud cette expression **minim* par les « judéo chrétiens », c'est à dire ceux qui sont encore juifs mais qui ont déjà intégré une partie des dogmes chrétiens. On pourrait dire les chrétiens, les judéo-chrétiens). Ce qui veut dire que les livres admis dans le canon chrétien et pas chez nous ne souillent pas les mains.

Il y a un cas particulier pour *Ben Sira*, qui est cité parmi les livres qui ne souillent pas les mains, ainsi que tous les livres qui ont été écrits à partir de lui. Tous ces livres-là sont considérés comme deutérocanoniques, certains emploient généralement l'expression de pseudépigraphes, c'est à dire des livres qui sont attribués à des grands personnages bibliques ou à des personnages bibliques non canonisés, mais qui ne souillent pas les mains.

Et en ce qui concerne les deutérocanoniques, il est dit au **Traité Sanhedrin**¹: « Israël tout entier a part au monde futur sauf celui qui nie la résurrection, ceux qui nient que la Torah a été donnée ou dictée par le ciel et les hérétiques ». Rabbi Akiva ajoute encore ceci: « tous ceux qui lisent dans les livres extérieurs ». L'expression **sfarim khitsonim* (livres extérieurs) est l'expression qui désigne dans le Talmud les livres qui n'appartiennent pas aux canons, c'est à dire qu'à partir du moment où les rabbins ont soit rejeté soit décidé qu'un livre n'est pas d'inspiration divine, ou n'est pas (s'il est écrit) considéré comme souillant les mains, ceux qui continuent à étudier ces livres n'ont pas part au moment du futur.

Là, je crois que c'est dans le débat entre Juifs et judéo-chrétiens que la question devient grave parce que lire un livre ne devrait pas poser problème. Mais à partir du moment où c'est un livre considéré comme d'inspiration divine par les judéo-chrétiens, évidemment, il faut éviter que les Juifs ne l'incluent dans la lecture du canon biblique.

Je crois que les choses sont maintenant très claires sur la manière dont le Talmud, la tradition juive a travaillé à constituer le canon biblique. Il n'en est pas de même de la constitution des premiers manuscrits vocalisés et ponctués. Cela nous l'étudierons dans la leçon sur les

¹ C'est en fait le chapitre 10, Mishna 1 : c'est dans la Mishna et pas dans le Talmud. Donc ce n'est pas un Traité, c'est une Mishna.

LA BIBLE
LE TANAKH
L'ANCIEN
TESTAMENT

Littérature hébraïque : Période biblique

UN COURS DE
FRANCINE KAUFMANN

UNEEJ
MOOC
www.uneej.com

massorètes. Il n'en va pas de même également en ce qui concerne la critique biblique qui, elle, a un regard très différent sur le canon de la Bible hébraïque et, là encore, nous consacrerons une leçon entière à la Bible vue par la critique biblique, vue par la science aussi.